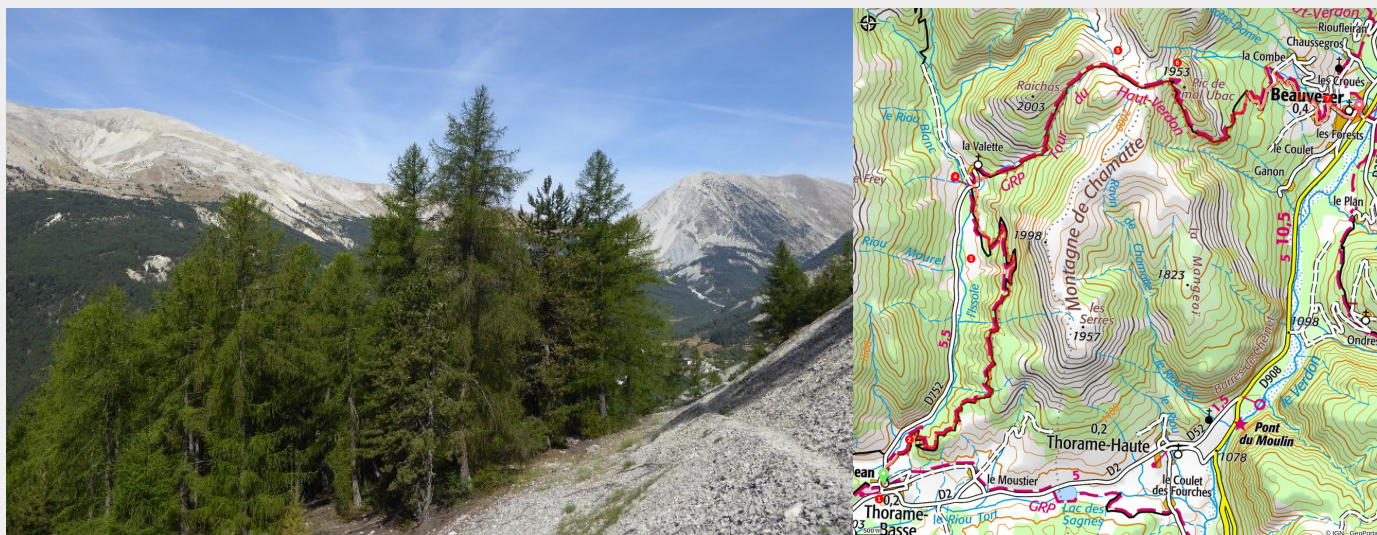


GRP® THV - Etape 3 : Thorame-Basse - Beauvezer

Thorame-Basse



Val d'issole (ADRI 04)

Cette dernière étape vous ramène à Beauvezer en remontant la vallée sauvage de l'Issole.

Depuis Thorame Basse, l'itinéraire monte dans une forêt plantée par l'homme pour protéger les sols de l'érosion. Après la montée dans le ravin du Raichas, la plaine de Jassaud et la descente dans la gorge de Groum sont magnifiques.

Informations pratiques

Pratique : Randonnée itinérante

Durée : 6 h

Longueur : 19.2 km

Dénivelé positif : 1121 m

Difficulté : Difficile



Type : Itinérance


Itinéraire


Départ : Thorame-Basse


Arrivée : Maison de Pays, Beauvezer


Balisage :  GRP®


1 -  Thorame Basse (1 130 m) - Du parking de la Mairie traverser la D2 au niveau du lavoir en direction de La Valette (). Suivre la D752 sur 600 m, puis prendre la piste sur la droite avant le Pont. Après 200 m, suivre le sentier à droite et atteindre un croisement.


2 -  Chastel (1 160 m) - Le sentier peu pentu s'élève ensuite jusqu'à la bifurcation vers le Moustier. Prendre à gauche en longeant un ancien canal en sous-bois, puis à travers un mélézin. Franchir plusieurs ravins et passer à côté d'une source captée. Sous la barre de Chamatte descendre en lacets et arriver à un carrefour.

3 -  Les Villars (1 360 m) - Tourner à droite, direction La Valette. Le sentier sort de la forêt et descend au bord d'un ravin. Attention au balisage dans les prés. Franchir une clôture électrique et traverser le ravin. Cheminer à flanc dans les marnes noires jusqu'à la route.

4 -  La Valette (1 230 m) - La traverser et monter en face pour rejoindre l'entrée du Hameau de La Valette. Traverser à nouveau la route et monter sur la piste empierrée à droite. Continuer sur un sentier dans le ravin de Raichas jusqu'à la Plaine de Jassaud.

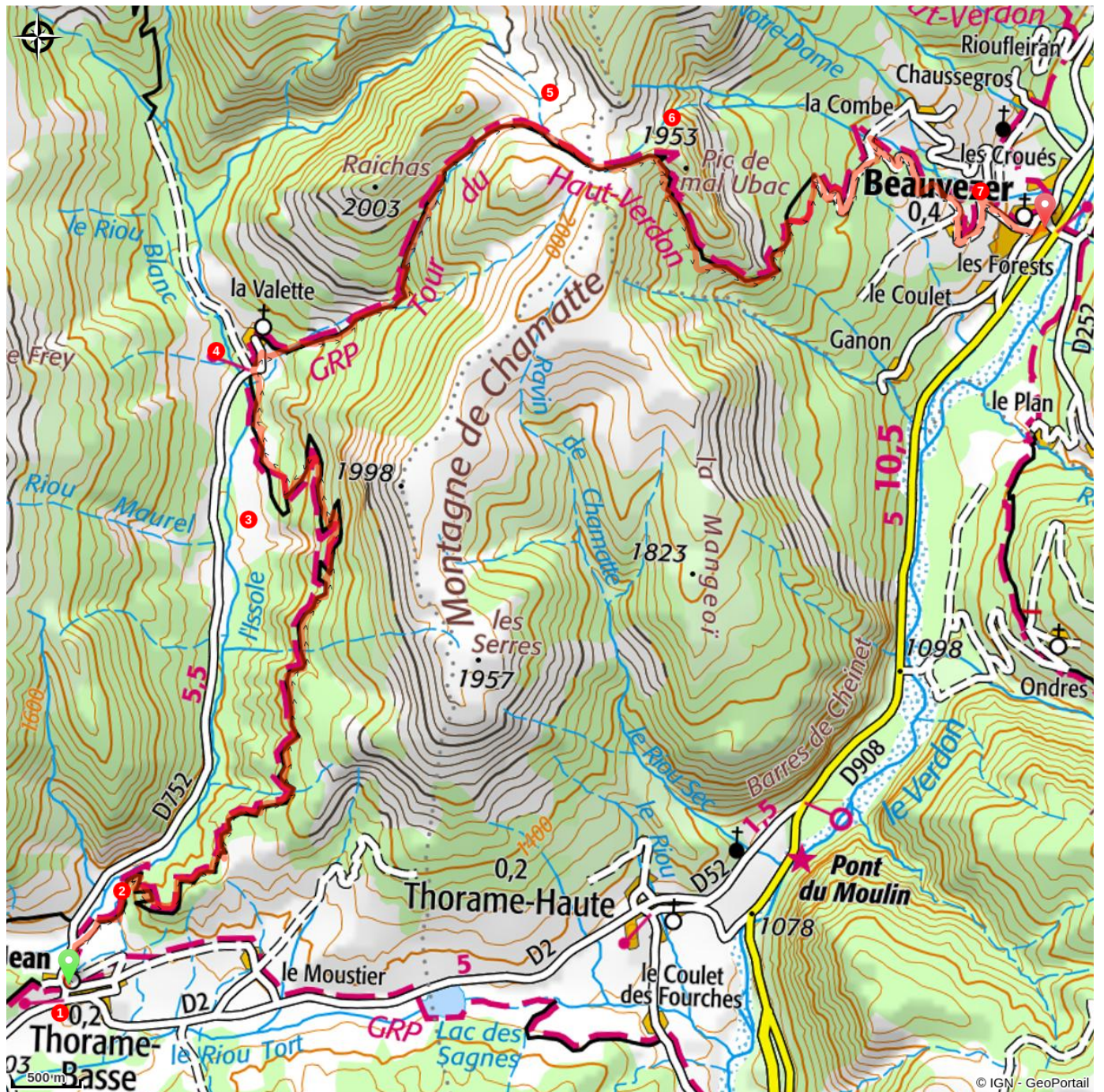
5 -  Plaine de Jassaud (1 925 m) - Prendre à droite et monter dans les alpages à un petit col. Redescendre légèrement à gauche jusqu'à un carrefour.

6 -  Gorge de Groum (1 920 m) - Possibilité en aller-retour (d'aller au Pic de Mal Ubac. Descendre à droite dans la gorge de Groum. Le sentier traverse une pinède pour déboucher sur la piste carrossable. Une alternance de pistes vous amène à la route D352.

7 -  Chapelle Notre Dame (1 220 m) - La suivre à droite et au calvaire tourner à gauche. Contourner la place principale à gauche et à hauteur de l'église descendre un escalier qui débouche à la Maison de Pays.

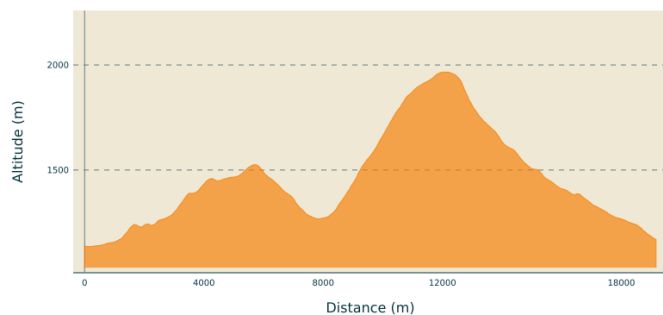
Itinéraire inscrit au Plan Départemental de la Randonnée des Alpes de Haute-Provence.

Sur votre chemin...



Toutes les informations pratiques

Profil altimétrique



Altitude min 1135 m
Altitude max 1966 m

i Lieux de renseignement

Agence de Développement des Alpes
de Haute-Provence
8 rue Bad-Mergentheim, 04005 Digne-
les-Bains Cedex
<https://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/>



Office de tourisme de Colmars-les-
Alpes
Ancienne auberge fleurie, 04370
Colmars-les-Alpes
contact@verdontourisme.com
Tel : +33 (0)4 92 83 41 92
<http://www.verdontourisme.com>